PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
11	1

Date de convocation
10/12/2025

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 18/12/2025

Acte affiché le : 19/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 décembre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, , Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou

Suppléant présent votant : Paul Cozic

Titulaires excusés : Tugdual Braban, Renée Courtel, Catherine Boudiaf, Françoise Guillerm, Eléonore Kogler, Sandra Le Nouvel, Guillaume Robic, Patrick Urien

Suppléants présents non votants :

Suppléants excusés non votants :

Réévaluations salariales des salariés en emplois contractuels au 1er janvier 2026

Les agents du PETR sont majoritairement sur des emplois contractuels. Ils ne bénéficient donc pas d'un déroulement de carrière au même titre que les titulaires. Il convient donc à l'assemblée délibérative de décider de la revalorisation ponctuelle de ces salaires au moins tous les trois ans (article 1-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988).

Ainsi, le président du PETR propose :

- Que les agents sur des emplois contractuels depuis plus d'un an au 1er janvier 2026 puissent bénéficier d'une réévaluation au 1er janvier 2026.

Filière	Cat	Majoration IM au 01/10/2025
Administrative	C	6
Administrative	B	8
Administrative	A	10

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide les réévaluations salariales telles que ci-dessus présentées applicables au 1er janvier 2026

- S'engage à inscrire au budget 2026 les recettes et dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
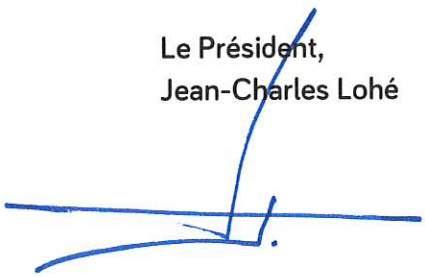
Le Président,
Jean-Charles Lohé